

STAGE D'ACCORDÉON

DIRIGÉ PAR JOHANN RICHE

Samedi 7 avril 2018
de 10h À 17h

Maison pour Tous Marie Curie
Montpellier (34)

Tarif :

60€

(repas du midi inclus)

+10€ d'adhésion à l'association
Montpellier Accordéon

Créativité, spontanéité et lâcher-prise seront au coeur de cette journée tournée vers l'improvisation.

À partir de thèmes et de grilles d'accords simples, Johann vous proposera des clefs afin de libérer votre jeu sans complexe.

S'affranchir des partitions, développer l'écoute et l'expression, voilà les bases d'un stage, où ensemble, il s'agira d'oser et d'expérimenter dans le plaisir et la bienveillance.

Niveau requis : être autonome sur son instrument.

Accordéoniste de BELTUNER depuis 2001, **Johann RICHE** compte de nombreuses collaborations. Sur scène avec Damien SAEZ en 2017 (Tournée des Zénith de France), MIOSSEC en 2015-2016 (Enregistrement studio et Tournée), Jacques HIGELIN lors d'un concert en duo... Johann joue avec de nombreux musiciens au gré des rencontres. Il compose et enregistre aussi pour le théâtre, la radio (France Culture...), la télévision et le cinéma.



« Johann RICHE est un accordéoniste, compositeur singulier, captivant, envoûtant, qui de par son expérience au théâtre, à la radio ou au cinéma, a su montrer toute sa dimension. Il conjugue expressivité, intensité, fougue, complicité et partage. Entre ses notes taquines, fines, volcaniques ou mélancoliques, il exploite l'instrument comme un poumon universel ! » Le Monde



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner rempli et accompagné de votre règlement à l'adresse suivante avant le 31 mars 2018 :

Association Montpellier Accordéon
12, rue du Bassin – 34080 Montpellier

Renseignements : contact@montpellier-accordeon.fr / 06 52 11 77 67

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone(s) :

E-mail :

Je souhaite m'inscrire au stage d'accordéon avec Johann RICHE (cochez les cases correspondantes)

- Frais pédagogiques et repas : 60€
 Adhésion à l'association Montpellier Accordéon OBLIGATOIRE pour la période du 01/09/2017 au 31/08/2018 : 10€

Ci-joint mon règlement de €
(Chèque à l'ordre de Montpellier Accordéon).

Merci de bien vouloir joindre votre règlement au bulletin d'inscription, non remboursable en cas d'annulation par le stagiaire.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le stage en cas d'évènement extérieur indépendant de leur volonté. Les sommes versées seront alors restituées à l'exclusion de toute autre indemnité.

Le stagiaire (ou son représentant légal s'il est mineur) certifie par le présent détenir une assurance « Responsabilité Civile » qui vient en complément de l'assurance de l'association.

La direction du stage décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

J'autorise Montpellier Accordéon à utiliser les images (photos, vidéos) et enregistrements audio réalisés pendant le stage dans le cadre des activités de l'association. OUI / NON

A le/...../ 2018, **Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :**

